

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Révision du Plan Local d'Urbanisme, création de 3 Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques et modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune du GUILVINEC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté du Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) n° A-2022-03-04 du 18 mars 2022, a été ordonnée l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de 34 jours relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, de création de 3 périmètres délimités des abords des Monuments Historiques et de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune du GUILVINEC qui se déroulera du 13 avril 2022 à 9h00 jusqu'au 16 mai 2022 inclus à 17H00.

Le siège de l'enquête publique unique est localisé en mairie du GUILVINEC, sise 33 rue de la Marine 29730 LE GUILVINEC.

Pendant la durée de l'enquête publique unique le dossier de l'enquête pourra être consulté sur support papier et sur un poste informatique :

- En mairie du Guilvinec, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le samedi de 10h00 à 12h00.**
- Au Pôle Aménagement et Planification de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, 14 rue Charles Le Bastard 29120 PONT-L'ABBE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du bâtiment, du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le jeudi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14h00 à 16h00.**

Le public devra se soumettre aux mesures barrières mises en œuvre sur le lieu d'accueil du public en général, et de consultation du dossier d'enquête en particulier, afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

- sur le site internet de la CCPBS : <https://www.ccpbs.fr/>

- sur le registre dématérialisé accessible à partir de l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3000>

Le dossier d'enquête publique unique est communicable par courrier à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Il en est de même s'agissant des observations du public émises en cours d'enquête publique.

Pour tout renseignement relatif à cette affaire, contacter le Pôle Aménagement/Planification de la CCPBS au 02.98.98.06.04.

Le projet de révision du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées n'a pas été soumis à évaluation environnementale. Les différents avis de l'autorité environnementale figurent dans le dossier d'enquête qui comprend également toutes les pièces requises au titre de l'article R.123-8 du Code de l'Environnement.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet en Mairie du Guilvinec ou les adresser, par écrit, à la Commissaire enquêtrice, domiciliée pour la circonstance à la Mairie du GUILVINEC (Mairie – 33 Rue de la Marine – 29730 LE GUILVINEC). Il est précisé que les observations reçues par courrier seront annexées au registre papier.

Les observations pourront également être adressées :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3000>

- par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-3000@registre-dematerialise.fr

Il est précisé que les observations reçues par courriel seront mises en ligne sur le registre dématérialisé.

Ces observations doivent parvenir au plus tard à la commissaire enquêtrice le lundi 16 mai à 17h00.

Dans tous les cas, les observations devront préciser en objet, le projet concerné : « Révision du Plan Local d'Urbanisme / Création des Périmètres Délimités des Abords / Modification du Zonage d'Assainissement des eaux usées ».

Mme Michelle LE DU, désignée en qualité de Commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de RENNES (décision n°E22000018/35 en date du 1^{er} mars 2022), recevra les observations du public à la Mairie du GUILVINEC :

- Le mercredi 13 avril 2022 de 9h00 à 12h00

- Le samedi 30 avril 2022 de 9h00 à 12h00

- Le lundi 9 mai 2022 de 14h00 à 17h00

- Le lundi 16 mai 2022 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, dès réception, au Pôle Aménagement/Planification de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, à la mairie du GUILVINEC ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (<https://www.ccpbs.fr/>) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU et le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, seront approuvés par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud. Les périmètres délimités des abords des monuments historiques susvisés seront créés, après accord du conseil communautaire, par arrêté du Préfet de Région.

Le Président de la CCPBS
Stéphane le DOARÉ